



# MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DE MUTATION DE CATEGORIE C AVEC AFFECTATION AU 1<sup>ER</sup> MARS 2016

## Compte-rendu des élus de la CGT Finances Publiques

**L'ensemble des élus en CAP Nationale de catégorie C a boycotté la première convocation de la CAP de mutation pour exiger le retrait des fiches proposé par l'administration qui remettent en cause les règles de mutations pour l'ensemble des agents de la DGFIP.**

La 2<sup>ème</sup> convocation de la CAP de mouvement complémentaire de mutation catégorie C avec affectation au 1<sup>er</sup> mars 2016 s'est déroulée du 2 au 5 novembre 2015.

L'ensemble des élus a siégé sur cette 2<sup>ème</sup> convocation pour défendre les collègues qui leur avaient confié leur dossier.

Le mouvement définitif est paru le 19 novembre 2015.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont lu la déclaration liminaire que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://www.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article13523>

### ✓ RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Le président de la CAP a indiqué que les éléments de politique générale que nous dénonçons nous impactent, mais que la DGFIP n'a pas de prise sur la politique nationale.

Concernant les suppressions d'emplois, l'administration a admis que le volume pour 2016 était important, mais qu'elle n'avait pas de marge de manœuvre.

L'administration admet que les vacances d'emplois s'additionnent aux suppressions d'emplois, car la loi de finances mets des bornes en terme de plafond de rémunérations.

La DGFIP n'a pas eu l'autorisation budgétaire pour appeler la totalité de la liste complémentaire du concours commun de catégorie C.

Pour 2016, 1143 recrutements en catégorie C, ce qui ne comblera pas les vacances d'emplois dixit le président de la CAP.

Concernant les restructurations, le président de la CAP les lie à la réduction des moyens qui sont attribués à la DGFIP, mais également à l'évolution de notre administration.

Selon lui, la réforme territoriale risque de nous impacter fortement.

«La DGFIP cherche à garder une qualité de service à travers les restructurations, On s'adapte au contexte de réduction de dotations.

Les modifications proposées des règles de gestion s'inscrivent dans cette démarche d'adaptation. Cependant l'administration ne remet pas en cause la règle de l'ancienneté, la finesse d'affectation et le délai de séjour».

Concernant le mouvement de mutation, le président de la CAP a rappelé qu'il répartissait les moyens au mieux de l'intérêt des missions.

Le président indique que l'administration n'envisage pas les mutations que sous l'angle d'une vision agent.

La répartition n'est pas sourde aux intérêts des agents, dans le mouvement il y a du bon et du moins bon.

Montreuil, le 30/11/2015

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfp.finances.gouv.fr)

• [dgfp@cgt.fr](mailto:dgfp@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

## ANALYSE DE LA DÉLÉGATION CGT FINANCES PUBLIQUES

**Le mouvement complémentaire de catégorie C vient de paraître. Il fait ressortir un déficit de 1806,9 agents.**

Ce sont 503 emplois qui sont vacants en Ile de France et 1304 en province.

Pratiquement toutes les directions font apparaître des sous effectifs de 10 agents. Certaines de 20, 30 et 40 agents voir plus.

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions : sous effectifs supérieurs à 1806 agents C, suppressions de plus de 32 000 postes depuis 2002, fermeture programmée de plus de 150 trésoreries, fusions des SIP, fermeture de SIE, regroupement de SPF, créations de PCR et transfert de l'enregistrement... la liste est longue.

**C'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés et le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement. C'est inacceptable pour les agents et la population !**

L'Administration prouve une fois de plus son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

La situation de l'emploi est catastrophique, la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Depuis plus de 10 ans, l'administration anticipe les suppressions d'emplois et pour l'année 2016 ce sont encore 2130 qui sont programmées.

**La CGT Finances publiques condamne fermement les suppressions d'emplois et réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins et ce dès le mois de juin quand la situation des effectifs le justifie.**

### ✓ LA CAP

Tout au long de la CAP, nous sommes intervenus avec force et conviction sur chacun des dossiers qui nous étaient confiés non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

Sur chaque direction, nous avons inlassablement insisté pour que l'administration aille au bout des possibilités et au delà.

Nous avons veillé au respect des règles de mutations et à ce qu'aucun agent ne soit lésé.

## ATTENTION

**L'administration veut remettre en cause l'ensemble des règles de mutation. Elle propose dès 2016 :**

- ✗ la suppression des mouvements complémentaires de mutation pour les catégories B et A ;
- ✗ la remise en cause de la finesse de l'affectation mission/structure pour la catégorie B ;
- ✗ l'obligation pour les contrôleurs en sortie d'école d'exercer leurs fonctions pendant une durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés ;
- ✗ de supprimer aux agents C en 1<sup>ere</sup> affectation toute possibilité de muter pendant 3 ans ;
- ✗ la possibilité pour l'administration de fusionner des RAN.

Pour la CGT Finances Publique c'est intolérable ! Elle condamne avec force les reculs en matière de droit à mutation qui sont proposés par l'administration pour l'ensemble des agents et exige le retrait de ce projet.

**Les élus de la CGT finances Publiques appellent les agents à se mobiliser pour défendre leur droit à mutation en signant la pétition intersyndicale «Ni mobilité forcée, ni stabilisée imposée » pour tous ensembles, imposer le respect des règles de mutation à la direction générale.**

### Les caractéristiques du mouvement :

- ✓ 133 directions déficitaires sur 137,
- ✓ 17 directions fermées à toute mutation,
- ✓ 98 départs d'Ile de France vers la province,
- ✓ 38 rapprochements externes en attente.

Pour autant, à la sortie du mouvement définitif, les problèmes demeurent notamment sur les départements difficiles à obtenir en mutation depuis de nombreuses années. La pénurie d'agent dans les services ne fait qu'accroître le phénomène.

Cette année encore, le nombre de mutation de la région parisienne vers la province ne représente que 30% des mutations prononcées.

### ✓ LES VOTES

La CGT Finances Publiques, Solidaires, FO DGFIP et la CFTD ont voté contre ce mouvement de mutation.

Depuis près de 15 ans, l'administration multiplie les suppressions de postes essentiellement dans la catégorie C, réduisant comme peau de chagrin les possibilités de mutation.

Les mouvements sont de plus en plus catastrophiques et la situation ne s'arrange pas. C'est une véritable remise en cause du droit à mutation par la direction générale.

**La CGT revendique le recrutement d'agents à hauteur des besoins réels. Ceci permettrait non seulement d'améliorer la situation, de plus en plus inquiétante, des agents et des services mais aussi de donner des possibilités de mutation à des collègues qui attendent depuis plusieurs années. La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation et exige l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.**

